

« Quelles retraites pour demain ? » par Désirs d'avenir Paris

Réponses du questionnaire « Bilan des connaissances sur les retraites » :

Savez-vous ce qu'est une annuité ?

C'est le droit à percevoir une pension de retraite que l'on acquiert lorsqu'on a cotisé pendant une année, c'est à dire 4 trimestres.

Savez-vous combien faut-il de trimestres de cotisations pour avoir une retraite à taux plein ?

160 trimestres, si on est né avant 1949, 161 pour ceux nés en 1949, 162 pour ceux nés en 1950, 163 pour ceux nés en 1951 et 164 pour ceux nés en 1952 et au delà. Il faut valider ses trimestres. En 2010, pour valider un trimestre, il faut cotiser sur un salaire au moins égal à 1772 euros (sur 3 mois).

Les périodes de chômage, congés de maternité, service militaire comptent-elles pour :

-le calcul des années de cotisation : Oui, sous certaines conditions: indemnisées ou non les périodes de chômage donnent droit à la validation d'un trimestre pour 50 jours consécutifs ou non avant 1980. A partir du 01/01/1980, seules les périodes indemnisées sont validées mais des assouplissements sont prévus.

Congés de maternité, accidents du travail: un trimestre est validé pour 60 jours d'indemnisation par la sécurité sociale consécutifs ou non sur une même année.

Service militaire ou mobilisation de 90 jours comptent dans le calcul des trimestres.

-le calcul du montant de la retraite : Non

La retraite moyenne des femmes est inférieure à celle des hommes. Savez-vous de combien (en pourcentage)?

La retraite moyenne d'une femme est inférieure de 38% à celle d'un homme. Aussi, pour information: les salaires des femmes à temps complet sont 20% inférieurs à ceux des hommes.

Avez-vous entendu parler du COR ?

C'est le Conseil d'Orientation des Retraites qui renseigne sur les différentes formes de retraites et régimes de retraites.

Savez-vous ce qu'est le régime général ?

Tout salarié de l'industrie, du commerce et des services du secteur privé cotise au régime général de retraite de la sécurité sociale.

Les régimes spéciaux sont les régimes des fonctionnaires titulaires. Pour certains salariés du secteur public ou parapublic (salariés SNCF, RATP, EDF-GDF mais aussi militaires, policiers, clercs de notaires, salariés de l'opéra de Paris..etc...), il existe des différences de statut portant sur l'âge de cessation d'activité inférieur à 60 ans.

Connaissez-vous la différence entre les termes " régime de retraite par répartition " et " régime de retraite par capitalisation " ?

La retraite par répartition implique que les salariés « actifs » cotisent et que leurs cotisations servent à financer les pensions des retraités. Ce régime fait acquérir des droits aux « actifs » pour leur future retraite qui sera elle-même financée par les salariés « actifs ». La retraite par capitalisation implique le placement d'argent sur les marchés financiers, ce qui peut rapporter plus mais est très risqué en cas de crise grave comme en 2008. Ce système utilisé aux Etats-Unis a ruiné les retraités qui se sont retrouvés avec aucun revenu et ont dû vendre leurs biens immobiliers lorsqu'ils en avaient.

